

10-08-16

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 16 août 2010, à 19 h 30, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Lise Lévesque
Pauline Michaud

MM. Daniel Arseneault
Raynald Caissy, vice-président
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Claude Fortin
Gilbert Labrie
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Alain Rioux
Gaston Rioux (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Francine Doucet, directrice générale adjointe
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

Absences motivées :

Jacques Deschênes
Sara Deschênes
Louise Dionne
Steve Gagné
Nadyne Langlois
Guy Potvin
Philippe St-Germain
Stéphanie Vill

10-08-16-1

PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

10-08-16-2 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le sujet abordé dans les questions soumises par le public est le suivant :

- Transport d'élèves dans le secteur de l'école de l'Estran (lettre déposée).

10-08-16-3 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M. Gaston Rioux, représentant du comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

10-08-16-4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Période de questions et correspondance des élèves;
- 3.0 Période de questions réservée au public;
- 4.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 5.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 6.0 Décision**
 - 6.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 21 juin 2010 :
 - Approbation;
 - Suivis;
 - 6.2. Nouveaux engagements – Personnel professionnel régulier à temps plein (Rock Bouffard);
 - 6.3. Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien 2010-2011 (Rock Bouffard);
 - 6.4. Plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire (Rock Bouffard);
 - 6.5. Octroi d'un contrat de transport scolaire par familiales pour l'année scolaire 2010-2011 (Carl Ruest);
 - 6.6. Autorisation de voyage (Jacques Poirier);
 - 6.7. Demande de dérogation à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Jacques Poirier);

6.8. Mouvements de personnel hors cadre (**huis clos**) (Jacques Poirier);

6.9. Mouvements de personnel cadre (**huis clos**) (Jacques Poirier);

7.0 Information

7.1 Rapport du président;

7.2 Rapport du directeur général;

8.0 Questions nouvelles

9.0 Levée de la séance.

DÉCISION

10-08-16-5 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2010 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2010 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

10-08-16-6 **NOUVEAUX ENGAGEMENTS – PERSONNEL PROFESSIONNEL RÉGULIER À TEMPS PLEIN**

ATTENDU l'analyse des besoins en personnel par les Services des ressources humaines;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de procéder aux engagements du personnel professionnel suivants :

- Madame Nadine Bouliane, orthophoniste, à compter d'août 2010;
- Monsieur David Nadeau, bibliothécaire, à compter du 10 août 2010.

10-08-16-7 **MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2010-2011**

ATTENDU les résolutions n° 10-05-10-313 et 10-06-21-382;

ATTENDU les analyses des besoins réalisées par les Services des ressources humaines;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu :

- D'abolir le poste de jour de concierge (+ 9 275 m2) de 38 h 45 au Centre de formation Rimouski-Neigette le 16 septembre 2010;
- De créer un poste de jour d'ouvrier d'entretien classe II de 38 h 45 au Centre de formation Rimouski-Neigette à compter du 16 septembre 2010;
- De faire les modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien 2010-2011.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

10-08-16-8 PLAN D'EFFECTIFS 2010-2011 – PERSONNEL DE SOUTIEN, SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

ATTENDU les analyses et les échanges réalisés lors de la préparation du projet du plan d'effectifs du personnel de soutien secteur de l'adaptation scolaire pour l'année 2010-2011;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire;

ATTENDU les dispositions de l'article 7-3.00 de la convention collective applicable au personnel de soutien;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu d'adopter le plan d'effectifs 2010-2011 du personnel de soutien secteur de l'adaptation scolaire, tel que présenté par le directeur des Services des ressources humaines.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

10-08-16-9 OCTROI D'UN CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR FAMILIALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

ATTENDU l'analyse des besoins en transport scolaire pour l'année 2010-2011;

ATTENDU l'adoption du modèle d'organisation du transport scolaire par le comité consultatif de transport;

ATTENDU la Politique sur l'acquisition de biens et services;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'autoriser l'octroi du contrat de transport par familiales suivant pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 :

CONTRAT NO.	TRANSPORTEUR	NOMBRE DE VÉHICULES	2010-2011
18	Transport Lebelanger inc. 151, rue Duguay Mont-Joli (Québec)	2	52 251,60 \$

10-08-16-10 AUTORISATION DE VOYAGE

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'autoriser les voyages inscrits au document #F112-5-1 (10-01).

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

10-08-16-11

DEMANDE DE DÉROGATION À LA LOI METTANT EN ŒUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 30 MARS 2010 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014 ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE (PROJET DE LOI 100)

ATTENDU la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (la Loi);

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares prend acte des efforts du gouvernement du Québec dans sa démarche pour réduire les dépenses gouvernementales et la dette des Québécois;

ATTENDU que la Loi prévoit, notamment, une réduction de 10 % des dépenses administratives des organismes publics d'ici au 30 juin 2014;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares est en mesure de choisir, parmi les moyens à sa disposition, ceux lui permettant de parvenir à cet objectif, en préservant la qualité des services rendus aux élèves de ses écoles publiques;

ATTENDU que pour atteindre cette réduction des dépenses administratives de 10 % sur quatre ans, l'article 11 de la Loi vise spécifiquement une réduction de 25 % de la somme des dépenses de publicité, de formation et de déplacement d'ici au 30 juin 2011, alors que rien n'explique les motifs reliés au choix de ces dépenses, choix qui semble attribuable à une fausse perception;

ATTENDU que ce choix est difficilement explicable, étant donné que dans son rapport déposé en mai 2010 sur les frais d'administration des commissions scolaires, le vérificateur général du Québec propose des initiatives facilitant la réalisation d'économies, et que ces initiatives auraient des impacts organisationnels et budgétaires beaucoup plus importants qu'une réduction des dépenses de publicité, de formation et de déplacement, afin de diminuer les dépenses administratives et de maintenir la qualité des services rendus aux élèves;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares était l'une des commissions scolaires visée par le vérificateur général et qu'il ressort de ce rapport qu'elle est l'une des plus performantes en terme de frais de gestion, ceux-ci n'étant que de 3,0 %;

ATTENDU que parmi les principes de gouvernance que le gouvernement du Québec prône dans ses lois, règlements et politiques, il affirme invariablement qu'il se réserve le droit de donner de grandes orientations aux organismes publics, mais qu'il considère essentiel de laisser le soin à ces organismes de choisir les moyens pour en atteindre les objectifs;

ATTENDU que ce principe de saine gouvernance affirmé par le gouvernement du Québec découle de l'évidence qu'une commission scolaire qui organise et offre des services publics est l'entité la mieux placée pour faire des choix de gestion éclairés, puisque son conseil des commissaires et ses gestionnaires connaissant la réalité et les besoins de son milieu et qu'ils sont donc susceptibles de faire les choix qui auront le moins de répercussions possible sur les services aux élèves;

ATTENDU que les dépenses de publicité permettent de faire connaître la qualité de l'école publique et de la valoriser auprès de la population, notamment en ce qui touche le secteur professionnel;

ATTENDU que la formation de son personnel est au cœur même des stratégies d'intervention de la Commission scolaire des Phares, pour lutter contre le décrochage scolaire et offrir des services de qualité;

ATTENDU que la grande majorité des frais de déplacement de la Commission scolaire des Phares est reliée aux déplacements des enseignants, des employés de soutien, des professionnels et des cadres qui doivent se déplacer d'un établissement à l'autre dans le cadre de leur prestation de services directs offerts aux élèves, visant leur réussite scolaire;

ATTENDU que le territoire de la Commission scolaire des Phares représente une superficie de plus de 5 000 km² et qu'il est situé en dehors des grands centres urbains;

ATTENDU que l'article 24 de la Loi permet au gouvernement sur recommandation du Conseil du trésor, de soustraire la Commission scolaire des Phares de certaines dispositions de la Loi, dont celles qui ciblent la nature des dépenses de nature administrative devant faire l'objet d'une réduction;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de :

- demander au gouvernement une dérogation en vertu de l'article 24 de la Loi, pour soustraire la Commission scolaire des Phares des dispositions de l'article 11 ciblant les dépenses de publicité, de formation et de déplacement;
- demander au gouvernement qu'il laisse au conseil des commissaires et aux gestionnaires de la Commission scolaire des Phares, la latitude nécessaire pour choisir les meilleurs moyens, afin de réduire de 10 % d'ici au 30 juin 2014 ses dépenses de nature administrative, et ce, avec le souci d'offrir aux élèves les meilleurs services éducatifs que le système public d'éducation soit en mesure de leur offrir, le tout, dans le respect de l'équilibre budgétaire;
- transmettre la présente résolution à la présidente du Conseil du trésor, au ministre des Finances, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Éducation primaire et secondaire, à toutes les commissions scolaires, à la FCSQ et au député de Rimouski, M. Irvin Pelletier, et à la députée de la Matapédia, M^{me} Danielle Doyer.

10-08-16-12 HUIS CLOS

À 20 h 18, il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de continuer la séance à huis clos.

10-08-16-13 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 20 h 50, il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de siéger en séance publique.

10-08-16-14 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE D'AGENT D'ADMINISTRATION OU D'AGENTE D'ADMINISTRATION AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que le poste d'agent d'administration ou d'agente d'administration aux Services des ressources humaines sera vacant en raison d'un congé de la titulaire du poste;

ATTENDU la Politique de gestion du personnel cadre;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de nommer par intérim M^{me} Audrey Bélanger au poste d'agente d'administration aux Services des ressources humaines à compter du 7 septembre 2010 jusqu'au retour de la titulaire du poste ou au plus tard le 12 septembre 2011.

10-08-16-15 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN GESTION AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que le poste de conseiller ou conseillère en gestion aux Services des ressources humaines sera vacant en raison d'un congé de la titulaire du poste;

ATTENDU la Politique de gestion du personnel cadre;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de nommer par intérim M^{me} Anny Jean au poste de conseillère en gestion aux Services des ressources humaines à compter du 1^{er} septembre 2010 jusqu'au retour de la titulaire du poste ou au plus tard le 9 janvier 2012.

10-08-16-16 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – OUVERTURE D'UN CONCOURS

ATTENDU que le poste de directrice générale ou de directeur général devra être comblé à compter du 1^{er} janvier 2011;

ATTENDU que la sélection de la future direction générale doit être faite avec toute la rigueur et l'objectivité possibles, selon les plus hauts standards professionnels en ce domaine;

ATTENDU que dans un contexte de transparence, de mobilisation et d'implication de toutes les intervenantes et de tous les

intervenants, il est important de connaître leurs opinions quant au profil recherché;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu :

- Qu'un concours soit ouvert pour le comblement du poste de directrice générale ou de directeur général;
- Que les services de la Fédération des commissions scolaires soient retenus pour agir à titre de consultant externe;
- Qu'un budget d'environ 35 000 \$ soit affecté à la réalisation de ce dossier;
- Que des consultations soient menées auprès des syndicats, des associations et du comité de parents en vue de connaître leur point de vue quant aux caractéristiques du profil d'une directrice générale ou d'un directeur général à privilégier ou sur tout autre élément devant être pris en compte;
- Que le comité des ressources humaines assiste le comité de sélection dans l'élaboration du profil de compétence et d'expérience, ainsi que dans l'élaboration des critères de sélection;
- Que le président soit autorisé à faire les démarches nécessaires à l'exécution de ce mandat;
- Que le calendrier suivant soit adopté, à titre indicatif :

Ouverture du concours	16 août 2010
Formation du comité de sélection	16 août 2010
Fin du concours	Fin septembre 2010
Engagement du consultant	Fin août – Début septembre 2010
Comité plénier sur le profil, etc.	Septembre 2010
Consultations	Septembre 2010
Profil à privilégier	Mi-octobre 2010
Recommandations au conseil des commissaires ou 2 ^e concours – au besoin (décision du comité)	Novembre 2010

10-08-16-17

COMBLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU la résolution n° 10-08-16-16, il est proposé par M. Daniel Arsenault :

- Qu'un comité de sélection soit formé;
- Qu'il soit composé du président, du vice-président et de trois autres commissaires choisis par scrutin secret parmi les 19 autres membres siégeant au conseil à la suite des mises en candidature;

- Qu'au terme des mises en candidature reçues et à la suite de la tenue du scrutin secret, les commissaires suivants fassent partie du comité de sélection :
 - M. Gilbert Labrie;
 - M. Claude Fortin;
 - M. Patrice Cayouette;

- Que les commissaires suivants agissent à titre de substituts :
 - M^{me} Pauline Michaud;
 - M. Alain Rioux.

10-08-16-18 INFORMATION

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;

10-08-16-19 QUESTIONS NOUVELLES

Aucun sujet n'est soumis.

10-08-16-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 55, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2010

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

10-08-16-1	PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES
10-08-16-2	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
10-08-16-3	PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS
10-08-16-4	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
DÉCISION	
10-08-16-5	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUN 2010 – APPROBATION ET SUIVIS
10-08-16-6	NOUVEAUX ENGAGEMENTS – PERSONNEL PROFESSIONNEL RÉGULIER À TEMPS PLEIN
10-08-16-7	MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2010-2011
10-08-16-8	PLAN D'EFFECTIFS 2010-2011 – PERSONNEL DE SOUTIEN, SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
10-08-16-9	OCTROI D'UN CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR FAMILIALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011
10-08-16-10	AUTORISATION DE VOYAGE

10-08-16-11	DEMANDE DE DÉROGATION À LA LOI METTANT EN ŒUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 30 MARS 2010 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014 ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE (PROJET DE LOI 100)
10-08-16-12	HUIS CLOS
10-08-16-13	RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE
10-08-16-14	NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE D'AGENT D'ADMINISTRATION OU D'AGENTE D'ADMINISTRATION AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES
10-08-16-15	NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN GESTION AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES
10-08-16-16	COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – OUVERTURE D'UN CONCOURS
10-08-16-17	COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION
10-08-16-18	INFORMATION
10-08-16-19	QUESTIONS NOUVELLES
10-08-16-20	LEVÉE DE LA SÉANCE